



Communauté de Communes de la Baie

Du Cotentin

Service Enfance-Jeunesse – Accueils de Loisirs

Chers Parents, Responsables légaux,

Avant la venue de votre enfant ou de votre adolescent au centre de loisirs ou à la Maison des Jeunes, il est nécessaire de constituer un dossier complet. Il sera valide pour l'année entière.

Merci de nous adresser ces documents au minimum 8 jours

avant la présence de l'enfant

Le dossier d'inscription :

- ✓ La fiche de renseignements dûment remplie
- ✓ Une attestation d'assurance (Responsabilité civile ou extrascolaire)
- ✓ Les photocopies des vaccins à jour /Le protocole en cas d'allergies
- ✓ Après lecture du Règlement Intérieur, nous retourner la page 5 avec votre signature **et conserver le règlement pour vous**

Facturation:

- ✓ **CAF : Impérativement votre numéro d'allocataire**
En l'absence de numéro CAF : le cas échéant votre relevé d'imposition pour le calcul de votre quotient
Pour les familles hors département, travaillant sur le territoire, fournir une attestation de quotient familial de votre CAF
- ✓ **MSA : Le document attestant de votre quotient familial, du mois précédant l'inscription de votre enfant**

Prévisionnels d'inscriptions:

La présence de l'enfant ou du jeune ne sera prise en compte qu'après retour du prévisionnel au service Enfance-Jeunesse ou au centre de loisirs

- ✓ Centres de Loisirs : A chaque période de mercredis ou de vacances
- ✓ Maison des jeunes : A chaque période de vacances
Accueil libre les mercredis, sans réservation